

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

No: 200-11-019127-102

DATE: 26 mars 2012

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE ÉTIENNE PARENT J.C.S. (JP1892)

Dans l'affaire du plan d'arrangement de :

4370422 CANADA INC., auparavant **CHANTIERS DAVIE INC.**

Débitrice
et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.

Contrôleur

JUGEMENT

[1] La Débitrice présente une requête en prorogation de délai (la Requête) en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*¹ (LACC).

[2] Depuis le dernier jugement en prorogation de délai, le jugement du 26 octobre 2011 maintenant la décision du Contrôleur de refuser à Ocean Hotels I inc. et Ocean Hotels II inc. (collectivement Ocean) le droit de voter à l'assemblée des créanciers tenue pour l'approbation du Plan a acquis l'autorité de la chose jugée.

¹ L.R.C. 1985, c. C-36.

[3] Dans ces circonstances, le Tribunal prend en délibéré la demande d'homologation du Plan présentée par la Débitrice.

[4] Dans l'intervalle, il est nécessaire de prévoir le maintien du sursis de procédures à l'encontre de la Débitrice.

[5] Par ailleurs, comme mentionné à l'audience, la conclusion demandant de prendre acte des activités du Contrôleur ne constitue pas une approbation par le Tribunal des éléments qui se trouvent au rapport.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

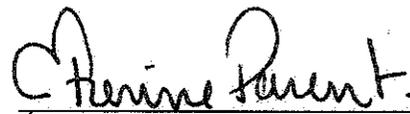
[6] **DÉCLARE** que la Requête a été dûment signifiée, que les avis de présentation de la Requête sont suffisants et **DISPENSE** la Débitrice de tout avis supplémentaire.

[7] **PROROGÉ** la date de suspension des procédures (telle que définie dans l'Ordonnance initiale) jusqu'au 27 juin 2012.

[8] **PREND ACTE** des activités du Contrôleur décrites dans son 27^{ième} rapport.

[9] **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente ordonnance malgré appel et sans caution.

[10] **LE TOUT** sans frais.


ÉTIENNE PARENT, j.c.s.

Me Martin Desrosiers

Me Julien Morissette

Osler, Hoskin & Harcourt
1000, de la Gauchetière Ouest, bureau 2100
Montréal (Québec) H3B 4W5
Procureurs de la Débitrice

Me Jocelyn Perreault

McCarthy Tétrault
1000, De La Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Procureurs du Contrôleur

Me Jacques Darche

Me Élisabeth Evans-Olders

Borden Ladner Gervais
1000, De La Gauchetière ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4
Procureurs de Ocean Hotels I Limited et Ocean Hotels II Limited

Me Marie-Paule Gagnon (casier 14)

Stein Monast

Procureurs de Investissement Québec

Me Alain Robitaille

Me Marie-Claude Pichette (casier 115)

Langlois Kronström Desjardins

Procureurs de Exportation et développement Canada

Date d'audition : 26 mars 2012